



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

développement

Question écrite n° 36544

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les intentions du Gouvernement sur la nécessité de financer de grands projets de ville. A cet effet, deux dossiers seraient susceptibles d'être financés par l'Etat dans le cadre des prochains contrats de plan Etat-régions : celui de trains d'agglomération de la région nantaise qui sous l'égide de la région des Pays de la Loire et du district a vocation à optimiser l'offre de desserte ferroviaire outre le tramway et les TER, et de desservir les agglomérations du district de Nantes par un service nouveau. Le second projet concerne la desserte ferroviaire entre les métropoles régionales Nantes et Rennes qui doit être améliorée, et desservir le futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes, qui sera située au nord de l'agglomération nantaise. Ces deux dossiers ont été présentés et adoptés dans le cadre des schémas de services. Ils présentent un aspect novateur car le premier consiste à créer une véritable desserte ferroviaire de l'agglomération nantaise, le second vise à rapprocher deux métropoles régionales, et à assurer la desserte d'un grand investissement structurant le futur aéroport dont l'accès doit nécessairement être effectué par voie ferroviaire. En outre, il trouve sa place dans les infrastructures d'intérêt interrégional et contribuera à construire la région du « Grand Ouest ».

Texte de la réponse

Dans le cadre des prochains contrats de plan, l'Etat a décidé de consacrer un montant total de 375 millions de francs à la modernisation des infrastructures ferroviaires en région Pays-de-la-Loire, pour la période 2000-2006. Ces crédits, complétés par les participations des autres collectivités, doivent, notamment, permettre la mise en oeuvre d'une desserte périurbaine entre Nantes et Vertou, à partir des infrastructures ferroviaires existantes. Des crédits sont également réservés pour l'étude de la desserte en transports en commun du site de Notre-Dame-des-Landes en liaison avec le projet d'aéroport. Concernant enfin l'amélioration de la liaison Nantes - Rennes, les travaux de capacité envisagés en gare de Nantes permettront, dans un dernier temps, d'améliorer la gestion des circulations sur la section Savenay - Nantes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36544

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6134

Réponse publiée le : 15 mai 2000, page 3009